

RECOMMANDATIONS DE LA MISSION PARLEMENTAIRE SUR L'USAGE DU FRANÇAIS ET LA PROMOTION DU MULTILINGUISME AU SEIN DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

1. Exprimer une volonté politique forte :

- **1.1.** Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'UE doivent réaffirmer clairement leur attachement au multilinguisme dans les institutions européennes et leur ferme volonté de rééquilibrer l'usage des langues face à l'hégémonie de l'anglais.
- **1.2.** Ils doivent fixer l'objectif de réduire la part de l'anglais au sein des institutions européennes à 50 % d'ici trois ans et à 30 % d'ici à la fin du mandat de la prochaine Commission européenne.

2. Exiger le respect du droit :

- **2.1.** Exiger le strict respect du règlement n° 1/1958 qui définit 24 langues officielles et de travail dans l'UE.
- **2.2.** Introduire un recours auprès de la CJUE pour non-respect du droit.
- **2.3.** Dénoncer systématiquement les manquements.
- **2.4.** Créer dans chaque Etat membre de la Francophonie un poste de conseiller chargé du suivi du respect du multilinguisme au sein des institutions.
- **2.5.** Coordonner le réseau de suivi ainsi créé.
- **2.6.** Créer un guichet unique pour recueillir les plaintes et manquements.
- **2.7.** Créer un organe de contrôle chargé de veiller au strict respect du règlement (commissaire, vice-président, médiatrice ou autre en charge du multilinguisme).

3. Promouvoir le plurilinguisme au sein des organes, agences et programmes européens :

- **3.1.** Encourager les personnels européens à s'exprimer et écrire en priorité dans leur langue maternelle.
- **3.2.** Exiger de chaque institution européenne, dans un délai de trois ans, la mise en place d'un système de langues pivots sur le modèle mis en place à la CJUE.
- **3.3.** Permettre aux citoyens d'accéder dans leur langue aux informations émanant de l'UE, quel que soit le support de communication choisi par les institutions
- **3.4.** Fixer des objectifs chiffrés de production des documents dans chaque langue et de traduction au *pro rata* du nombre de locuteurs correspondants dans l'UE.
- **3.5.** Inciter les représentants officiels à s'exprimer dans leur langue maternelle.
- **3.6.** Inciter les eurodéputés à s'exprimer dans leur langue et à interroger les futurs commissaires européens sur leurs capacités linguistiques et leur volonté de mettre en œuvre le plurilinguisme.
- **3.7.** Redonner dans le programme Erasmus+, devenu un outil d'apprentissage de l'anglais, une place significative à l'apprentissage des langues de l'UE.
- **3.8.** Augmenter les budgets de traduction et d'interprétation des institutions européennes.

4. Faire du français langue d'intégration une langue à usage professionnel dans les institutions européennes :

- **4.1.** Exiger le maintien du plurilinguisme dans les concours EPSO.
- **4.2.** Utiliser le levier de la formation linguistique pour doter le français langue d'intégration d'une dimension professionnelle.

5. Mobiliser l'OIF et l'APF :

- **5.1.** L'OIF doit faire de la lutte pour le retour du français dans les institutions européennes sa priorité.
- **5.2.** Structurer un groupe de pression politique, diplomatique, médiatique et économique au sein des institutions européennes.
- **5.3.** Mettre en œuvre le plaidoyer d'Erevan.
- **5.4.** Organiser un événement francophone majeur à Bruxelles.

6. Définir une stratégie européenne du multilinguisme :

- **6.1.** Dresser un état des lieux de l'application du règlement n° 1/1958.
- **6.2.** Organiser un débat public transparent sur la politique linguistique de l'UE.
- **6.3.** Etablir une stratégie pour une nouvelle politique du multilinguisme en Europe.

7. Redéfinir le projet européen sur la base du multilinguisme :

- **7.1.** Retrouver l'europanisme du projet européen implique le multilinguisme.
- **7.2.** Mener toute discussion ou négociation avec les pays tiers dans leur langue si celle-ci est langue officielle de l'UE.
- **7.3.** Arrimer l'Afrique, réservoir de la Francophonie, à l'Europe.
- **5.5.** Créer une banque eurafricaine de développement.

8. Exhorter les Etats francophones de l'UE à favoriser l'enseignement du français et l'apprentissage des langues des pays voisins en se dotant des moyens financiers et humains nécessaires.